

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_114

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT 2025 N°2

Date de la convocation : 11 juin 2025

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 34 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Martine MACHON à Suzy REY ; Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR ;</p>
---	--

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique Petite enfance de la Communauté de Communes, en versant un deuxième versement s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

Associations	Versé en 2021	Versé en 2022	Versé en 2023	Versé en 2024	1er versement 2025 50 % (N-1 ou N-2)	2 ^{ème} versement 2025 20 % (N-1 ou N-2)
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	95 380 €	82 000 €	82 000 €	41 000€	16 400 €
Crèche PETITS CHARTREUX	101 000 €	101 000€	82 000 €	82 000 €	41 000 €	16 400 €
Crèche TITOUNETS	150 000 €	150 000 €	124 350 €	124 350 €	62 175 €	24 870 €
SOUS - TOTAL	352 000 €	346 380 €	288 350 €	288 350€	144 175 €	57 670 €
Centre Social des Pays du Guiers Action LAEP	9 524 €	13 362 €	6 681 €	0 € sur proposition du gestionnaire	3 341 €	1 336 €
Association d'Animation et de Développement des Entremonts en Chartreuse Action LAEP	8 136 €	5 695 €	8 136 €	8 136 €	4 068 €	1 627 €
SOUS-TOTAL	22 280 €	21 367 €	15 972 €	12 756 €	9 719 €	2 963 €
TOTAUX	374 280 €	367 747 €	304 322 €	301 106 €	153 894 €	60 633 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ ligne par ligne**

- **APPROUVE** les montants des versements aux associations et aux gestionnaires de service,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 23/06/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

